

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit le huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Thomas JEANNEAU, Anthony FOURNIER, Franck FOURNIER, Franck GAUTEUR, Jean-Pierre GUAIS, Marie-Françoise BOURGEAIS, Céline CHEVALIER, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusées : Emmanuelle CLAIRET, Colette SEYEUX.

Monsieur Jeanneau a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le compte rendu de la séance du 11 janvier 2018 a été adopté à l'UNANIMITE.

ADDITIF à l'ORDRE DU JOUR : Suppression d'un poste d'adjoint technique (35 h hebdomadaire) – Création d'un poste d'adjoint administratif (35 h hebdomadaire), suite à reclassement professionnel

2018008 - DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présentation : Monique CADOT

Déclarations d'intention d'aliéner :

- 2018-001 – Section AC n° 334 – 15 rue de Claire vue – La commune n'exerce pas son droit de préemption
- 2018-002 – Section AB n° 373 – 4 rue du Petit St Nazaire – La commune n'exerce pas son droit de préemption

Concessions de terrain dans le cimetière communal :

- N° 1153 – Acquisition par Mme Landais née Véron Andrée pour sa famille – 50 ans à compter du 7 février 2018 (renouvellement)
- N° 1154 – Acquisition par Mme Jourdan née Gilot Marie-Josèphe pour son fils et elle-même – 50 ans à compter du 1^{er} février 2018

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions

2018009 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (35 H HEBDOMADAIRE) – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (35 H HEBDOMADAIRE), SUITE A RECLASSEMENT PROFESSIONNEL

Présentation : Monique CADOT

Par décision du 30 janvier 2018, la commission de réforme a émis un avis favorable à la reprise d'un agent de la commune sur un poste de reclassement au grade d'adjoint administratif alors qu'il a le grade d'adjoint technique, cela à compter du 5 février 2018. Il convient donc de supprimer un poste d'adjoint technique et de créer un poste d'adjoint administratif sur la base de 35 h hebdomadaires.

L'agent était affecté à la Résidence Autonomie ; il est proposé qu'il effectue ses missions en partage entre la Mairie et la Résidence Autonomie. Le Comité technique a été saisi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

1° DECIDE de supprimer un poste d'Adjoint Technique 35 h / semaine

2° DECIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif 35 h / semaine.

2018010 – COMMISSION GESTION DE L'ESPACE

Présentation : Laurent LEFEVRE

✓ **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

- **Présentation des OAP (orientations d'aménagement programmes) sectorielles.**

Voir tableau et documents ci- joints.

-**Choix sur le changement de destination des bâtiments agricoles.**

A ce stade d'avancement de révision du PLU, la commune doit se positionner sur le changement de destination des bâtiments agricoles.

En effet, le PLU peut nous permettre de définir des STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limités).

Après discussion et échanges constructifs, la commission ne souhaite pas multiplier l'habitat, afin de préserver l'activité agricole et de ce fait le changement de destination n'est pas autorisé.

A noter que si nous avons opté pour le changement de destination, nous aurions dû identifier les bâtiments qui pouvaient changer de destination à l'intérieur de chaque STECAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** cette proposition à l'**UNANIMITE**.

✓ **Restructuration des ateliers municipaux**

Choix du maître d'œuvre

2 cabinets ont répondu à notre consultation.

Montant des travaux estimés 50 000 € HT

Bleu d'archi pour 6 000 € soit 12%

Antoine Gicquel pour 6 800 € soit 13,6%

Nous vous proposons de retenir le cabinet Bleu d'archi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** cette proposition à l'**UNANIMITE**.

✓ **Prévisions de travaux pour 2018**

Des devis pour les travaux suivants vont être demandés pour préparer le budget :

- Parking cimetière
- Tampons à resceller rue du Général Foucher
- Module sportif ou fitness à installer parc du Grand Plessis
- Ponton pour pêcheur à mobilité réduite au plan d'eau

Subventions aux associations pour 2018

| SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS | | | | |
|--|---|--------------------|-------------------------------|---------------------|
| BENEFICIAIRES | | 2017 | 2018 | 2018 |
| Article | ASSOCIATIONS LOCALES | Vote CM | Proposition Commission | Vote du C.M. |
| 6574 | | | | |
| | - Etoile sportive Quelainaise | 2 300,00 € | 2 300,00 € | 2 300,00 € |
| | - Association sportive (Basket-Ball) | 2 200,00 € | 2 200,00 € | 2 200,00 € |
| | - Union Cycliste Sud 53 | 400,00 € | 450,00 € | 450,00 € |
| | - Cyclo-Club | 370,00 € | 370,00 € | 370,00 € |
| | - Subvention exceptionnelle course "8 Clochers" | 315,00 € | 315,00 € | 315,00 € |
| | - Subvention arrivée 8 clochers | 300,00 € | - € | - € |
| | - Subvention exceptionnelle Randonnée VTT d'octobre | 315,00 € | 315,00 € | 315,00 € |
| | - Les Amis de la Pétanque | 400,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| | - Tennis | 800,00 € | 800,00 € | 800,00 € |
| | - Association "Familles Rurales" | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 1 000,00 € |
| | - Comité des fêtes de St Gault | 500,00 € | 500,00 € | 500,00 € |
| | - Comité de Jumelage | | | |
| | <i>Subvention exceptionnelle 25 ans</i> | | | |
| | - Générations Mouvement | 370,00 € | 370,00 € | 370,00 € |
| | - A.F.N - A.C. (regpe 3 Assos) | 460,00 € | 460,00 € | 460,00 € |
| | - Groupement Défense des Cultures Quelaines | 170,00 € | 170,00 € | 170,00 € |
| | - Swin Club Quelaines | 300,00 € | 300,00 € | 300,00 € |
| | - Secours Catholique | 150,00 € | 150,00 € | 150,00 € |
| | - APE Ecoles Publiques | | 300,00 € | 300,00 € |
| | - APEL | 230,00 € | 230,00 € | 230,00 € |
| | - La Gaule quelainaise | 765,00 € | 765,00 € | 765,00 € |
| | TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES | 11 345,00 € | 11 395,00 € | 11 395,00 € |

| BENEFICIAIRES | | 2017 | 2018 | 2018 |
|------------------------------|--|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Article | ASSOCIATIONS EXTERIEURES | 2017 | Proposition Commission | Vote CM |
| 6574 | | | | |
| | - Association des paralysés de France | 80,00 € | 80 | 80 |
| | - S.P.A. | 40,00 € | 40 | 40 |
| | - Comité Départemental lutte contre Le cancer | 80,00 € | 80 | 80 |
| | - Association des Donneurs de Sang (versée CCPC) | | | |
| | - G.E.I.S.T | 90,00 € | 90 | 90 |
| | - Service d'accompagnement APEI Laval | 40,00 € | 40 | 40 |
| | - Fondation du Patrimoine | 100,00 € | 100 | 100 |
| | - CRDP (Randonnée) | 25,00 € | 0 | 0 |
| | - Comice Agricole | 200,00 € | 200 | 200 |
| | - Main tendue | 80,00 € | 80 | 80 |
| | - France Alzheimer | 80,00 € | 80 | 80 |
| | TOTAL ASSOCIATIONS EXT. | 815,00 € | 790,00 € | 790,00 € |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | | 12 160,00 € | 12 185,00 € | 12 185,00 € |

Aide à la rénovation des façades : 1 200 €, somme maximale pour l'exercice 2018

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** cette proposition à l'**UNANIMITE**.

Il est suggéré de réfléchir à l'attribution d'une subvention "coup de cœur" au bénéfice d'associations pour des événements ou actions exceptionnels.

2018012- DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2018

Présentation : Christine DE PONTFARCY

Le dispositif « Argent de poche » crée la possibilité pour des adolescents et de jeunes adultes d'effectuer des petits chantiers de proximité (½ journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour / 3 h x 5 € par heure).

Il s'adresse en priorité aux 16-17 ans, à des jeunes isolés ou restés en dehors du champ des dispositifs de droit commun ou des jeunes en souffrance. Une mixité sociale et la participation des jeunes filles seront toutefois recherchées. Les procédures d'inscription des jeunes doivent rester souples et équitables.

Sur la commune, l'opération « Argent de Poche » est mise en place depuis plusieurs années pendant les vacances de printemps et d'été, pour une enveloppe globale d'indemnisation de 3 500 €. Ce dispositif est une compétence intercommunale : la communauté de communes va délibérer le 12 février 2018 pour reconduire cette action en 2018, via le Centre Intercommunal d'Action Sociale, qui

coordonne le dispositif. Toutefois le suivi continue d'être assuré par la commune via un comité de pilotage (inscriptions, liste des travaux, planning, paiement des indemnités).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DÉCIDE de reconduire en 2018 le dispositif « Argent de poche ». Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

2018013 – QUESTIONS DIVERSES

1. **Personnel communal** : A sa demande, Mylène JAMEU a obtenu sa mutation à la Ville de Craon à compter du 23 avril 2018. Nathalie GAROT, en contrat de remplacement sur le temps de Mylène JAMEU, a terminé son contrat.
2. **Fête de la musique** : le 23 juin 2018. La communauté de communes investit-elle dans des praticables ?
3. **Inauguration de la maison médicale** le 2 mars 2018 à 18 h : les membres du conseil municipal sont invités. Visite préalable de la **Résidence Autonomie par M. Richefou.**
4. **Projet Eolien** : Début des travaux le 19 février 2018 – Réunion de lancement des travaux à la salle Jules Verne le 12 février 2018 : les membres du conseil municipal sont invités.
5. **Projet RD 10 – Route de Peuton** : programmation retenue par le Conseil Départemental pour stabiliser les accotements. L'emprise de terrain nécessaire à l'aménagement est de l'ordre de 2m de chaque côté, sur les propriétés. Une réunion avec les propriétaires et exploitants est organisée par le Conseil Départemental, le 26 février 2018, Salle Jules Verne.
6. **Couverture mobile** : **Orange** commencera les travaux pour pose d'une antenne sur le château d'eau en novembre 2018 – Durée des travaux : environ 1 mois.
7. **Communauté de Communes du Pays de Craon** : Assemblée plénière le 19 février 2018 à 20 h
8. **Carte de vœux** Elisabeth Doisneau/Christophe Langouët
9. **Gouttière atelier rue des Forges** : Mme le Maire a rencontré le couvreur qui doit intervenir semaine prochaine
10. **Visualisation des photos des vestiaires du football**
11. **Commission Résidence Autonomie** : 28 février 2018 à 20 h 30

Il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée à 22 h 50